

Image not found or type unknown



Top 10 des idées reçues sur les associations

Fiche pratique publié le 21/07/2014, vu 565 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Il existe de nombreuses idées reçues à propos des associations. Voici les plus fréquentes.

A priori, la loi de 1901 n'oblige pas l'association à avoir des [dirigeants](#). Elle doit seulement désigner un représentant légal (dans ses statuts ou par une décision de l'assemblée générale).

[Voir le guide](#)